

**ARRETE N° 222/2022**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT**

- VU** l'article L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux ;
- VU** l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux pouvoirs de Police du Maire ;
- VU** l'arrêté municipal modifié du 19 avril 1967 portant règlement général de la circulation sur le territoire de la Ville de Sélestat ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 417-10, R 325-1 et suivants ;
- VU** le Code Pénal ;
- VU** la demande du 9 décembre 2021 de l'Association du Foyer Notre Dame de la Paix ;

**CONSIDERANT** qu'il importe de réglementer le stationnement de tout véhicule rue Hans Tieffenthal, à l'occasion de la « Fête des alternatives » qui aura lieu au Foyer Notre Dame de la Paix et sur le parvis de l'Église Notre Dame de la Paix, le 26 mars 2022.

arrête :

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les emplacements de stationnement situés rue Hans Tieffenthal devant l'Église et la zone dépose minute devant l'École maternelle Wimpfeling, sont réservés aux véhicules nécessaires pour décharger du matériel pour ladite fête et faciliter les accès aux stands situés sur le trottoir au droit de l'Église Notre Dame de la Paix, le samedi 26 mars 2022, de 12h00 à minuit.

**Article 2 :**

Tout véhicule contrevenant aux dispositions du présent arrêté est réputé être en stationnement gênant et fera l'objet d'une mise en fourrière.

**Article 3 :**

Les panneaux et les barrières matérialisant les réservations sont mis en place par le Service Moyens Techniques.

**Article 4 :**

M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rag/mr

P.J : plan

Fait à Sélestat, le 10 mars 2022

Le Maire,

  
Marcel BAUER

**Destinataires :**

Sous-Préfecture de Sélestat-Erstein  
Tribunal de Proximité  
Commissariat de SELESTAT  
Gendarmerie Nationale  
eloi.navarro@laposte.net  
CCAS  
Marylène CACAUD  
Police Municipale  
Service Moyens Techniques  
Service Festivités et Vie Associative  
Service Réglementation et Affaires Générales  
à afficher